

<p style="text-align: center;">CERPE Session 2018 Concours externe privé et public Troisième concours privé et public</p>
--

Epreuves écrites d'admissibilité

Rapport du jury de l'épreuve écrite de français
(Académie Aix-Marseille)

Rapport rédigé par Anne Guerpillon, IA-IPR de Lettres et Jean-Jack Grenet, IEN

Réf : arrêté du 19 avril 2013

L'épreuve de français du CERPE, session 2018, a eu lieu le lundi 9 avril. Une réunion pour harmoniser le barème et pour diffuser les modalités de la correction s'est tenue sur site avec l'ensemble du jury le lundi 16 avril. La correction des copies, dématérialisées pour la première fois cette année, s'est déroulée du 16 au 19 avril. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur, d'un conseiller pédagogique ou d'un enseignant du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collège ou de lycée professionnel). Les correcteurs appartenaient à l'enseignement public et à l'enseignement privé puisque les deux concours public/privé étaient corrigés ensemble cette année.

Quelques chiffres :

Pour cette session 2018, ... postes ont été offerts dans l'académie d'Aix-Marseille :

- 495 au concours externe public
- 25 au troisième concours public
- 32 au concours externe privé

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque

- au concours externe public, 1606 candidats se sont présentés sur 3453 candidats inscrits (soit 53,5% d'absents)
- au troisième concours public, 181 candidats se sont présentés sur 716 inscrits (près de 75% d'absents).
- au concours externe privé, 130 candidats se sont présentés sur 427candidats inscrits (soit 69,5% d'absents)

Pour l'épreuve de français, les résultats sont les suivants :

- Concours externe public : la moyenne est de **20,64 sur 40** (en 2017 : 21,4 / en 2016 : 19,71 sur 40), soit **10,32 sur 20**
- Troisième concours public : la moyenne est de **19,06 sur 40** (en 2017 : 19,7 / en 2016 : 17,79 sur 40) soit **9,53 sur 20**
- Concours externe privé : la moyenne est de **20,05 sur 40** soit **10,02 sur 20**

Le jury d'admissibilité, réuni le 9 mai 2018, a déclaré le nombre d'admissibles suivant :

- 801 admissibles pour le concours externe public,
- 60 admissibles pour le concours externe privé,
- 59 admissibles pour le troisième concours public.

Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour préparer efficacement ce concours et pour diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Description de l'épreuve de français :

L'épreuve dure quatre heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté : « L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. »

L'épreuve se divise en trois parties :

- **La première partie** est une question relative à un corpus de textes, laquelle est notée sur 11 points. Cette année la question était :

« **Vous analyserez les relations que les textes du corpus tissent entre passé et présent.** »

Texte 1 : Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* (1949), Armand Colin

Texte 2 : Victor Hugo, « Chanson », *Les Châtiments* (1853), NRF Poésie.

Texte 3 : Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire* (1998), Arlea.

Texte 4 : Friedrich Nietzsche, *Seconde considération inactuelle* (1874), chapitre 1, Les Echos du Maquis

- **La deuxième partie** porte sur la connaissance de la langue et est notée sur 11 points également : cette année les questions proposaient un exercice sur le lexique (formation et sens de 2 substantifs de même radical); il fallait aussi relever et classer dans la totalité du poème de V. Hugo, les verbes conjugués selon leur mode, leur temps et leur emploi. Il fallait encore

relever, dans un passage du texte 1, les participes passés et justifier leur accord. Une quatrième question demandait l'analyse grammaticale de quatre mots soulignés dans une phrase extraite du texte 3. Enfin la dernière question invitait les candidats à repérer et analyser les réseaux d'images utilisés par Nietzsche dans son argumentation.

- **La troisième partie**, notée sur 13 points, est une analyse critique à partir de supports pédagogiques. Cette année, étaient rassemblés quatre documents dans un corpus organisé autour de la pratique de l'oral dans une classe de CE1. Ces documents visaient à étudier d'une part la place et le rôle de l'enseignant dans un échange oral avec un groupe d'élèves, à observer la distribution, la circulation de la parole dans un échange collectif pour réfléchir aux modalités d'exploitation pédagogique de cet échange et aux modalités d'évaluation d'une prestation orale individuelle.

Les 5 points restants permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire.

Un corrigé national a été diffusé et une commission d'entente académique composée d'un IEN, de deux conseillers pédagogiques du 1^{er} degré, de deux professeurs du second degré et d'un IA-IPR de Lettres a établi un barème plus précis pour chacune des questions.

Remarques des correcteurs sur cette épreuve :

Remarques générales :

Nous reprenons ici ce que nous écrivions dans le précédent rapport :

« Si les bonnes copies, en nombre satisfaisant, doivent être saluées, il convient également d'alerter les futurs candidats sur des défauts qui peuvent mener à une élimination: il faut rendre des copies qui soient lisibles, pour ce qui relève de la graphie comme de la correction de la langue (syntaxe et orthographe). Les 5 points réservés à l'évaluation de la langue ont été répartis de la manière suivante : 2 points pour l'orthographe, 2 points pour la correction syntaxique, 1 point pour la précision et la richesse du vocabulaire. Ces points étaient attribués si l'expression était jugée sans reproche par les correcteurs. Mais une copie dont une orthographe trop hésitante, une syntaxe approximative, une graphie peu lisible rendent la lecture difficile est évidemment sanctionnée plus gravement comme il semble naturel quand il s'agit du recrutement de professeurs qui auront en charge d'apprendre la langue aux plus jeunes de nos élèves.

Il importe également de ne pas céder à certaines modes langagières et à un jargon inutile qui ne peut que générer des phrases creuses ou incompréhensibles. Les correcteurs ont parfois été irrités de l'emploi d'un jargon pédant qui n'a pas suffi à masquer la superficialité de l'analyse ni l'absence de réelle confrontation des textes. Nous conseillons vivement aux futurs candidats de veiller à une punctuation et une mise en page (écrire une ligne sur deux sur les copies à petits carreaux est recommandé par les correcteurs) qui rendent aisée la lecture des copies. »

Les correcteurs de cette année ajoutent que « les accents sur les mots sont pas en option ! »

Première partie : question relative aux textes proposés

Le corpus proposé cette année invite à mettre en résonance des textes de natures différentes : un texte philosophique de Nietzsche, deux textes théoriques, l'un de Bloch et l'autre de Todorov et un poème de Victor Hugo. Il apparaît que cette hétérogénéité du corpus a constitué une difficulté pour les candidats. De nombreux contresens sont à déplorer. Certains candidats ont lu trop rapidement les textes proposés. On rappelle l'importance de leur lecture attentive et la nécessité de faire le lien entre chacun d'eux et la problématique donnée. Nous voulons également rappeler aux candidats que ce concours vise à évaluer « leur capacité à analyser et comprendre des textes » et à mesurer leur bagage dans le domaine des savoirs et de l'analyse littéraires. On peut donc s'étonner qu'un candidat qui veut devenir professeur des écoles ne fasse aucune référence au seul texte littéraire du corpus, celui de Victor Hugo ou énonce à son propos des contresens importants. Les candidats qui ont proposé une analyse stylistique intéressante en lien avec la question posée ont vu leur synthèse bonifiée : référence à l'écriture épique, interprétation des images...

Si les correcteurs soulignent les efforts faits par certains candidats pour organiser leurs productions et répondre aux exigences premières de l'exercice (présence d'une introduction avec rappel des textes, développement, conclusion), ils constatent encore que, malgré les conseils donnés les années précédentes, la mise en page de la réponse à la question n'est souvent pas satisfaisante. Certaines sont encore compactes et ne présentent pas une mise en page aérée ni significative qui permette de rendre lisible le plan adopté. D'autre part, malgré les précisions apportées chaque année dans les rapports du jury, des candidats n'intègrent toujours pas les quatre textes dans leur analyse. Quelques-uns se contentent encore d'une paraphrase des textes ou d'une juxtaposition de citations qui ne saurait tenir lieu de l'analyse ni de la réflexion exigées dans cette 1^{ère} partie de l'épreuve. Les jurys déplorent également des copies dans lesquelles chaque texte est étudié séparément ; il faut rappeler l'obligation de mettre en résonance ceux-ci afin de répondre à la problématique donnée. Les candidats qui n'ont pas cherché à faire dialoguer les auteurs ont obtenu une note inférieure à 5/11 pour cette première partie.

Rappelons que l'introduction doit présenter, non pas seulement citer, tous les textes, sans nécessairement préciser tous les détails (traducteur, édition, tome, pages...) et qu'on attend des candidats qu'ils soulignent le titre des œuvres dès qu'ils convoquent celles-ci dans leur introduction puis dans la suite de leur développement. L'introduction doit également comporter l'annonce du plan qui sera effectivement suivi. Elle est aussi le lieu de la reprise de la question et de la problématisation du sujet ; il convient d'éviter les lieux communs ou les développements trop généraux.

Si le plan annoncé dans l'introduction est satisfaisant, il s'agit de s'y tenir tout au long du développement. Pour rendre lisible ce plan, il est nécessaire de construire des paragraphes marqués par un alinéa et débutés par un connecteur logique qui permet de suivre le développement de la pensée. Les transitions d'une partie à l'autre sont également essentielles.

Certains candidats ont proposé un plan en trois parties. En voici un exemple :

- 1) le passé au service du présent
- 2) les risques d'une relation disproportionnée entre le passé et le présent
- 3) les risques d'une relation de réciprocité assumée.

La plupart des candidats a fait le choix d'un plan binaire. En voici deux exemples :

Plan n°1 :

- 1) Les raisons qui amènent les auteurs à se référer au passé
- 2) L'intérêt d'occulter le passé et de vivre au présent.

Plan n°2 :

- 1) Les relations conflictuelles entre le passé et le présent : quand l'une des deux temporalités prend le pas sur l'autre
- 2) Des relations d'équilibre à l'œuvre entre le passé et le présent

Un plan en deux parties a été jugé parfaitement acceptable par les correcteurs à condition que les candidats présentent une mise en relation complète des textes au regard des liens tissés entre le passé et le présent. Ce type de plan entraîne cependant des propositions parfois schématiques et trop antithétiques et il faut veiller à éviter cette dérive du plan en deux parties, afin de rendre compte de manière dynamique et fine de la richesse, de la complexité et des nuances des idées développées dans les textes proposés.

Les correcteurs déplorent que de nombreuses copies ne développent pas toutes les idées d'un même texte ; ainsi, le texte de Bloch montre que le passé permet de comprendre le présent mais l'auteur affirme également que la démarche de l'historien exploite le présent au service du passé, pour lui donner une épaisseur humaine.

Enfin les qualités rédactionnelles demeurent essentielles pour ce concours qui vise à recruter de futurs experts dans la maîtrise de la langue française. C'est pourquoi, dans la partie réservée à l'évaluation de la correction de la langue sur 5 points, les correcteurs ont fortement pénalisé les copies dont l'orthographe, ainsi que la syntaxe n'étaient pas satisfaisantes. Trop d'erreurs apparaissent en particulier sur les homophones grammaticaux : a/à, sur les terminaisons verbales et sur les accords dans le GN. Comme dans les remarques générales ci-dessus, nous soulignons une nouvelle fois que les accents sont absolument nécessaires et que la graphie joue un rôle essentiel. Les correcteurs déplorent que, dans quelques copies, les lignes ne sont pas suivies et les lettres soient parfois illisibles.

Deuxième partie : connaissance de la langue

Cette partie continue à constituer un obstacle majeur à la réussite des candidats à ce concours. Le jury s'inquiète cette année encore du niveau très faible des candidats en ce qui concerne la maîtrise de la langue française. Nous reprenons ici mot pour mot le constat formulé dans le rapport de l'année dernière : « c'est sans doute la partie de l'épreuve qui demeure la plus problématique pour de nombreux candidats, alors que le niveau attendu correspond à celui exigé à la fin du collège : un même constat avait été dressé en 2015 et en 2016. ».

Il serait bon que cette déploration sur les lourdes lacunes des candidats dans le domaine de la langue ne devînt pas un passage obligé de tout rapport de l'épreuve de français

du CERPE, tant les enjeux d'une parfaite maîtrise de la langue chez les futurs enseignants sont importants pour la formation des élèves dont ils auront très vite la charge. De tels enjeux doivent donc être compris des futurs candidats et il serait grandement souhaitable qu'ils prissent la mesure de l'exigence de formation initiale en ce domaine. Puisse ce rapport 2018 engager les futurs candidats, avant qu'ils ne se présentent au concours, à se remettre solidement à niveau en orthographe, en grammaire et en lexique et puisse ce rapport être ainsi le dernier à autoriser un « copier-coller » d'année en année des déplorations du jury !

Les questions de cette deuxième partie portaient sur des fondamentaux : la formation de deux mots autour de préfixes courants, le repérage de verbes conjugués et l'identification de leur mode et de leur temps, la justification de l'accord de participes passés, l'analyse grammaticale de mots et un relevé de réseaux d'images.

Nous voudrions à nouveau « encourager les candidats à faire preuve d'une plus grande efficacité dans la présentation de leurs réponses, pour en faciliter la lisibilité et pour gagner du temps. Les correcteurs ont apprécié l'initiative de certains qui ont choisi de construire des tableaux », en particulier pour répondre à des questions qui demandent un classement, ce qui était le cas à la question n°2. Il est par ailleurs inutile de perdre du temps à recopier de façon exhaustive l'énoncé des questions. Les candidats doivent y répondre en allant à l'essentiel et en se limitant à ce qu'on leur demande : il n'était par exemple pas demandé de justifier les synonymes dans la première question, ce que plusieurs candidats ont pourtant fait.

Les réponses apportées aux différentes questions montrent donc des insuffisances importantes dans la connaissance du fonctionnement de la langue :

- ainsi, dans la première question, une méconnaissance des préfixes d'origine latine ainsi qu'un découpage fantaisiste des mots apparaissent très souvent. Une majorité de candidats ne connaît pas le préfixe « com- » puisqu'il n'est pratiquement jamais relevé. Pour donner le sens d'un mot comme « incompréhension », les candidats ne prennent pas la peine de s'interroger le sens du radical : dès lors, on obtient des définitions très pauvres : « incompréhension = qu'on ne peut pas comprendre ». Aucune nuance dans les définitions n'apparaît. De nombreux candidats ont d'ailleurs échoué à donner le sens en contexte du mot « appréhension ».

- à cette méconnaissance des bases étymologiques s'ajoutent des insuffisances grammaticales. Peu de candidats ont obtenu la moitié des points dans la question deux qui consistait en un relevé de verbes conjugués. Outre des oublis dans le relevé, sont apparues des erreurs peu admissibles lorsqu'on se destine à l'enseignement : confusion des modes personnels et impersonnels (des infinitifs et des participes présents ont ici été en effet relevés par de nombreux candidats), erreurs de relevés de temps simples (on identifie un imparfait comme un plus-que parfait, un présent de l'indicatif comme un impératif présent, « voici » a été relevé comme l'« impératif présent du verbe voir » !). Il n'y avait pourtant aucun piège dans cette question puisque seuls le présent, l'imparfait, le passé simple, le futur de l'indicatif et le présent de l'impératif figuraient dans le texte. On peut attendre que la connaissance morphologique de ces temps de base constitue le bagage minimal d'un futur professeur des écoles. Il est nécessaire de rappeler aux candidats qu'un relevé d'occurrences ne peut se faire que sur un texte du corpus : en aucune façon, le paratexte (ici le chapeau) ne peut être un objet d'étude grammaticale !

Les valeurs des temps ne sont pas du tout maîtrisées et lorsqu'elles sont données par un candidat, elles le sont souvent de façon simpliste et erronée : « imparfait pour les actions longues et passé simple pour les actions brèves »... Nous invitons les futurs candidats à pratiquer la lecture régulière d'une grammaire universitaire, afin d'être en mesure d'apporter les réponses attendues à ce type de question tout à fait traditionnelle.

- les réponses à la question trois portant sur le repérage des participes passés et la justification de leur accord ont été approximatives et fausses : on a, par exemple, souvent trouvé des réponses absurdes comme celles-ci : « le participe passé s'accorde avec l'auxiliaire avoir ». Là encore, il s'agissait de vérifier que les candidats maîtrisassent les régularités des accords des participes passés. Aucun accord difficile n'était en effet à justifier.

- la question 4 a souvent rapporté peu de points aux candidats qui persistent à confondre la nature et la fonction d'un mot et qui se sont trouvés démunis face à une demande d'analyse grammaticale.

- La question 5 a été peu traitée, les candidats ayant probablement été déçus par l'expression « réseaux d'images » qu'ils ne connaissent manifestement pas.

Nous exhortons donc les candidats à préparer beaucoup plus sérieusement cette partie de l'épreuve, non seulement parce qu'elle est sur 11 points, mais surtout parce que la connaissance de la langue française est un critère essentiel pour la réussite de ce concours. Pour cela, nous les invitons à s'approprier les programmes de 2015 pour l'étude de la langue et à découvrir les activités qu'ils proposent ainsi que les démarches qu'ils préconisent pour enseigner la langue de manière explicite et réflexive à l'école et au collège. Comme les années précédentes, nous leur recommandons aussi, pendant leur préparation au concours, la fréquentation assidue d'une grammaire universitaire de référence.

C'est, à ce moment du rapport, mais avec grand plaisir cette fois, que nous citerons celui de l'année dernière pour « féliciter certains candidats pour la rigueur de leurs analyses sur la langue, lesquelles traduisent le sérieux et l'efficacité d'une préparation manifestement bien conduite » et pour nous réjouir « qu'ils puissent être bientôt en situation d'enseigner la langue aux jeunes élèves, avec les meilleures chances d'y parvenir. »

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement

Les correcteurs remarquent que cette partie est fréquemment la mieux réussie : c'est le résultat d'une préparation approfondie et efficace et nous invitons les candidats à maintenir ce niveau de qualité. Ainsi, certaines copies témoignent d'une analyse particulièrement pertinente des productions des élèves (question 1) ou des supports proposés par l'enseignant (question 4). Le jury rappelle qu'il n'attend pas des candidats qu'ils soient des spécialistes de la didactique (notamment de l'oral cette année), ni qu'ils connaissent au mot près la liste des compétences attendues au cycle 2 en français : faire preuve de bon sens (ce qui a souvent été le cas), s'approprier les recherches en didactique pour les appliquer au bon moment et au bon endroit à sa réflexion et se garder de tout jargon inutile, sont autant de comportements attendus des candidats dans cette partie de l'épreuve.

Comme les années précédentes, le jury conseille vivement aux candidats de prendre le temps de lire très attentivement les documents soumis à leur réflexion et les mots-clés des consignes qui les accompagnent. Ainsi, dans la question 1, le candidat devait définir le *rôle*, la *place* de l'enseignant et faire des remarques sur les *prises de parole* de trois élèves. Chacun de ces mots devait donc être pris en compte. Or certains candidats n'ont répondu que partiellement, oubliant très souvent de commenter les prises de paroles de chacun des trois élèves ; d'autres les ont abordés de façon générale ou théorique sans les distinguer, ni en saisir les spécificités, et quelques-uns ont même étudié les productions d'élèves que la consigne n'envisageait pas. Par ailleurs, une analyse était attendue des candidats alors que certains d'entre eux s'en sont tenus à un descriptif du contenu de chaque prise de parole. Dans cette même question, si le *rôle* de l'enseignant (encourager, questionner, reformuler...) a été bien traité, sa *place* (choix du dispositif qui vise à encourager les prises de parole, régulation, distribution de la parole, gestion des interactions) n'a pas toujours été repérée avec précision.

La question 2 portait sur l'exploitation d'un document écrit (extrait d'une œuvre de littérature de jeunesse) venant après l'échange collectif traité dans la question 1. Le jury attendait des candidats non seulement des propositions adaptées au contexte et au cycle concerné, mais également des justifications à leur choix. Ainsi, citer un débat collectif oral constitue une proposition pertinente mais non suffisante si le candidat n'en précise pas l'objectif (par exemple, manifester la compréhension du texte, valider ou invalider l'interprétation de Marie). Le jury a regretté que soit très rarement envisagé l'étayage en direction des élèves en difficulté en lecture : il s'agit par exemple pour l'enseignant de prendre en charge ce qui restera hors de leur portée. D'une manière générale, la différenciation doit être davantage prise en compte.

La question 3 invitait les candidats à identifier les compétences maîtrisées par une des élèves (Marie) dont la production orale était analysée dans la première question. Si cette partie de l'épreuve se fonde sur une connaissance des programmes, aucun discours théorique n'est évidemment attendu, ni la reprise de la formulation exacte des compétences telle qu'elle apparaît dans les programmes de 2015. En revanche, le jury a apprécié les copies où, sans aucune longue liste, les compétences suivantes étaient décrites : *Dire pour être entendu et compris* (prise en compte des récepteurs ou interlocuteurs, mobilisation des techniques qui font qu'on est écouté, organisation du discours) et *Pratiquer avec efficacité les formes de discours attendues, notamment raconter*. Les correcteurs ont noté chez certains candidats (une minorité, toutefois) des lacunes importantes concernant les compétences orales attendues, notamment l'absence de distinction entre compétences linguistiques, communicationnelles et discursives. Par ailleurs, il était impératif d'appliquer cette grille de compétences à la production de Marie et d'en repérer ainsi les points forts (elle est capable de raconter seule, elle répond à la consigne, elle organise son discours), voire les points à améliorer (l'usage de la chaîne référentielle peut soulever des difficultés de compréhension).

Les questions 4 et 5 ont été traitées par les candidats avec moins de précision que les trois premières : une meilleure gestion du temps (qui consiste notamment à éviter les développements hors sujet) aurait permis de mieux y répondre. Il était fait appel aux capacités d'un futur enseignant, d'une part à analyser (question 4 : grille de critères de réussite) et d'autre part à choisir (question 5 : supports pour favoriser la mémorisation et la restitution). Le jury est bien conscient que les candidats au CRPE ne sont pas des professeurs

expérimentés et que leur connaissance des classes peut demeurer encore théorique. Toutefois, nombreux sont ceux qui ont effectué des stages d'observation et ont ainsi assisté à des séances d'enseignement variées et examiné de nombreux supports proposés aux élèves : les apports de cette expérience doivent être exploités et réutilisés dans les réponses aux questions posées.

Or les correcteurs ont remarqué que la grille de critères (question 4) était plus souvent décrite qu'analysée et très rarement critiquée : si de nombreux candidats ont noté avec pertinence que les critères portaient surtout sur la qualité articulatoire et communicationnelle – ce qui s'applique à toute situation de prise de parole devant un auditoire-, bien peu ont indiqué que la dimension discursive aurait mérité d'être développée. De même, on pouvait imaginer un travail de regroupement des items qui sont listés sans classement (par exemple : le volume de la voix, le contenu du récit, l'interaction avec les auditeurs...).

La question 5 excluait tout discours ou développement sur la mémorisation ou la restitution en général : il s'agissait de proposer des *supports* qui visent à la mémorisation et à la restitution de l'histoire dont les contenus étaient abordés dans les questions précédentes. Par ailleurs le terme support n'a pas toujours été compris : on attendait par exemple, parmi les propositions possibles, l'écrit comme support à une production orale (fiche aide-mémoire, carte mentale...), des objets (marionnettes, boîtes à raconter...), des jeux (saynètes, jeux théâtraux, kamishibai...), des illustrations ou dessins des différentes phases de l'histoire) l'usage d'enregistrements etc.

Un rapport de jury a le tort souvent de pointer les difficultés, les erreurs, les ignorances plutôt que les réussites. Les correcteurs ont pourtant aussi eu le bonheur de lire des copies remarquables. Nous voudrions rappeler pour finir que ce concours exige une préparation minutieuse, cette épreuve de français en particulier : les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent la langue française et possèdent de cette langue les connaissances requises pour être capables, sous peu, de l'enseigner.